

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2024

COMMUNE DE SAINT JEAN TROLIMON

Date et heure de la séance : 24/07/2024 à 20h00.

Date de la convocation : 18/07/2024 convocation initiale

Nom du président, des membres du conseil présents ou représentés :

Présents :

Jean-Edern AUBREE– Denis HEMON - Joël COTTINIER – Geneviève BOIDIN-LALLICH – Klervi LE PAPE
- Annick TANGUY- Baptiste TANGUY- Marie-Louise LE BERRE DEIGAS – Amaury DE SURVILLE –
Gwénaëlle GOASCOZ

Absents ayant donné procuration :

Jacqueline BARGAIN – procuration donnée à Geneviève BOIDIN -LALLICH
Cyprien DUGAS – procuration donnée à Amaury DE SURVILLE

Absents :

Jeanne FRADET
André LE PAPE

Quorum : 14 membres en exercice, 10 membres présents, 12 membres votants

Le procès-verbal du conseil municipal du 26/06/2024 a été adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Marie-Louise LE BERRE-DEIGAS

OBJET N°1 : CONVENTION SIADS

Avenant n°1 à la convention 2021-2023 et convention 2024-2026

Point traité lors du conseil du 27/03/2024 – sujet ajourné

OBJET N°2 : MARCHE DE TRAVAUX – RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES – ATTRIBUTION

Vu la délibération n°2023-052 en date du 20/09/2023 portant maîtrise d'oeuvre à l'Atelier Gossart et Ceatera

Vu la délibération n°2024-023 en date du 27/03/2024 validant la phase APD et autorisant le maire à lancer la consultation des entreprises,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'inscription des crédits au budget 2024,

Considérant qu'une consultation en procédure adaptée pour ce marché de travaux de rénovation de l'école et de ses abords a été lancée en date du 27 mai 2024, avec les lots suivants :

- Lot 1 : déconstruction
- Lot 2 : gros oeuvre -VRD
- Lot 3 : charpente bois
- Lot 4 : couverture
- Lot 5 : menuiseries extérieures aluminium
- Lot 6 : menuiseries bois intérieures
- Lot 7 : cloisons sèches
- Lot 8 : faux plafonds
- Lot 9 : revêtements de sols
- Lot 10 : peintures
- Lot 11 : plomberie – chauffage -ventilation
- Lot 12 : électricité CFO/CFA
-

Considérant que la date limite de dépôt des candidatures et des offres était fixée au 27 juin 2024 à 12h et que 24 plis ont été déposés,

Considérant que les candidatures étant recevables, la commune a ensuite procédé à l'analyse de ces offres lors de la Commission d'Appel d'Offres du 24/07/2024 à 19h,

Conformément au rapport d'analyse des offres, joint à la présente délibération, il est proposé au conseil municipal de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 : Entreprise DEM7 (28 rue M.Paul – ZI Kerdroniou – BP 71011 – 29551 QUIMPER Cedex 1) pour un montant HT de 29 975.00€

Lot 2 : Entreprise MLG CONSTRUCTION (ZA de Kerlavar – 29720 PLONEOUR LANVERN) pour un montant HT de 139 005.69€

Les variantes retenues sont :

* PSE 1 (membrane anti-radon) 3366.67€ HT

* PSE 2 (réfection 2^{ème} portail) 3210.13€ HT

Lot 3 : *Aucune entreprise n'a répondu à la consultation, il est proposé de déclarer ce lot infructueux par défaut d'offre et de procéder à la relance de ce lot.*

Lot 4 : Entreprise CLOIREC COUVERTURE (ZA de Kervoasdoué – 29270 CARHAIX) pour un montant HT de 70 995.30€

La variante suivante est retenue :

*PSE 1 : fermeture type DANPALON : 3400.00€ HT

Lot 5 : Entreprise AUFFRET LENNON (ZA de Langelin – 29510 EDERN) pour un montant HT de 115 745.00€

Lot 6 : Entreprise SEBACO (3 route de Kerourvois – 29500 ERGUE GABERIC) pour un montant HT de 40 000.00€

Lot 7 : Entreprise SICOP (12 impasse Le Roux – 29000 QUIMPER) pour un montant HT de 68 659.47€

La variante suivante est retenue :

*PSE 2 (membranes d'étanchéité en plafonds des salles) : 3762.00€ HT

Lot 8 : Entreprise LANGLOIS SOBRETI (23 rue de la Frébardière -35000 RENNES) pour un montant HT de 37476.80€

La variante suivante est retenue :

*PSE 1 : (remplacement du plafond EKLA) 18 498.57€ HT

Lot 9 : Entreprise LE TEUFF CARRELAGES (22 rue de Pleyben – Prajou-marie, 29190 LE CLOITRE- PLEYBEN) pour un montant HT de 30 191.10€

Lot 10 : Entreprise PRC (111 route de Brest – 29000 QUIMPER) pour un montant HT de 42 397.43€

Lot 11 : Entreprise PROTHERMIC (ZA de Ti Lipig – 16 rue L.Blériot -29700 PLUGUFFAN) pour un montant HT de 134 796.77€

Lot 12 : Entreprise EERI 29 (40 rue J.Anquetil -29000 QUIMPER) pour un montant HT de 44 141.34€

L'estimation initiale était de 754 500.00€, le montant de l'offre proposée par les entreprises est de 780 383.90€.

Le montant estimé des variantes était de 49 400.00€ HT, celui proposé par les entreprises est de 47 025.23€ HT (PSE 1 + PSE 2 confondues).

Le montant total des travaux est de : **812 621.27€HT**

Le montant total des variantes s'élèvent à : 36 673.67€ HT

Considérant qu'il revient au conseil municipal d'autoriser le maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises choisies sous réserve que ces entreprises produisent leurs attestations fiscales et sociales ; ainsi que toutes les pièces afférentes au marché.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont validé à l'unanimité le choix des entreprises et ont autorisé le maire à signer le marché de travaux avec les entreprises citées sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales ; ainsi que toutes les pièces afférentes au marché.

OBJET N°3 : ADHESION A UN GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE

Depuis 2015, le SDEF propose d'adhérer à un groupement d'achat de gaz et d'électricité afin d'accompagner les collectivités finistériennes, les établissements publics, les collèges publics et les établissements scolaires privés confrontés à l'ouverture des marchés de l'énergie.

Les prévisions du prix de l'électricité pour 2026 nous incitent à lancer l'appel d'offres pour le renouvellement du contrat de façon plus anticipée : le prix de l'électricité s'élevait à plus de 600€/MWh en août 2022, il s'établit actuellement à 75€/MWh pour 2026.

Ainsi, le SDEF lancera en juillet 2024, un nouvel appel d'offres pour la fourniture d'électricité pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de *la commune de Saint Jean Trolimon* d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies (gaz naturel, électricité, autres) pour ses besoins propres,

Considérant qu'eu égard à son expertise technique, juridique, financière, le SDEF entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Considérant que SDEF dans le cadre de ses fonctions de coordonnateur du groupement procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de consultation notamment la sélection des candidats, la signature du ou des marchés et leurs notifications conformément de l'article L2113-6 du Code de la Commande Publique, a été constitué un groupement de commandes, entre les personnes morales publics et privés.

En conséquence, les membres du conseil municipal, ont décidé à l'unanimité :

- D'adhérer au groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article L2113-6 du Code de la Commande Publique. La constitution du groupement et son fonctionnement sera formalisée par une convention.
- D'accepter que le SDEF soit désigné comme coordonnateur du groupement
- D'autoriser le maire à signer la convention et les éventuels avenants,
- D'autoriser le maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Le maire, Jean Ederne AUBREE.

La secrétaire de séance, ...